



ALTYOR

Politique

Handi-engagée

1. OBJECTIF

Cette politique handi-engagée a pour objectif premier de changer le regard sur les salariés en situation de handicap. Cela passe notamment par le fait d'expliquer que le handicap en entreprise n'est pas une contrainte, mais une opportunité de s'ouvrir à de nouveaux profils, de nouvelles compétences, et ainsi de bannir toute discrimination.

Dans ce cadre, un référent handicap a été nommé au sein d'Altyor afin de mettre en place des actions et de mobiliser l'entreprise autour de nos valeurs d'inclusion.

2. LES AXES DE LA POLITIQUE

Altyor déploie sa politique handi-engagée autour de ces 6 axes :

Sensibilisation et formation

Il s'agit de former les salariés des ressources humaines, les managers, les délégués du personnel sur ce qu'est le handicap et comment l'entreprise peut accompagner les démarches et les actions d'aménagements possibles.

Information et communication

Auprès des salariés, nous souhaitons parler sans tabou du handicap, accompagner les démarches de reconnaissance, organiser des événements afin de sensibiliser chacun et lever les idées reçues.

Recrutement et intégration

Nous intégrons le handicap dans nos processus de recrutement et le parcours d'intégration, proscrivant toute discrimination.

Accompagnement des parcours professionnels des salariés handicapés

Nous accompagnons nos salariés en situation de handicap et tâchons de faciliter leur bien-être au travail à travers des aménagements de postes de travail ou conditions de travail.

Maintien en emploi

Le handicap peut arriver à tout moment dans une vie. Cet axe se concentre sur l'accompagnement des salariés, qui face à un accident de la vie, se retrouvent en situation de handicap ou qui ont dans leur entourage proche des personnes en situation de handicap.

Collaboration avec le secteur protégé et adapté et TIH (Travailleurs Indépendants Handicapés)

Altyor collabore avec des ESATs (Établissement et service d'aide par le travail) afin de proposer des missions au sein de leurs structures d'accueil mais aussi sur nos propres sites, afin d'encourager l'emploi de personnes en situation de handicap, de sensibiliser nos salariés à cet enjeu sociétal et devenir acteur d'une économie solidaire.

3. PERIMETRE

Cette politique s'applique à toutes les entités du groupe Altyor et toutes les parties prenantes externe du groupe.

4. RESPONSABILITE

Le comité RSE est responsable de la définition de la politique handi-engagée. Le département des Ressources Humaines est responsable de sa bonne application.

5. COMMUNICATION

La présente politique est communiquée chaque année à tous les employés par le biais des canaux habituels de l'entreprise, y compris les règles internes et l'intranet de l'entreprise, et est présentée à tous les nouveaux employés lors de leur intégration.

La politique est également distribuée aux parties prenantes externes et est disponible sur le site web d'Altyor.

6. CONTACT

Pour plus d'informations, veuillez contacter Karen Murciano kmurciano@altyor.com ou envoyer un e-mail à contact@altyor.com.

7. TABLEAU D'HISTORIQUE DES REVISIONS

La présente politique est révisée chaque année ou en cas de changement de la politique gouvernementale connexe ou de changements importants dans les activités de l'entreprise.

Cette politique a été approuvée pour la dernière fois le 3 janvier 2023 par Yanis Cottard, Président du Groupe Altyor.

Version de la politique	Description de la modification
A	N/A